

PROTOCOLE RISQUE ATTENTAT TERRORISTE RENFORCE NOUVELLES MESURES

Le protocole risque attentat est en vigueur. Il sera complété par de nouvelles mesures dont je vous transmets le contenu.

A) Changement horaires d'accès à l'établissement

AUCUN ATROUPEMENT DEVANT LE LYCEE NE SERA PLUS AUTORISE

1) Fermeture des portails entre les heures de cours.

Horaires d'ouverture du portail :

- 8h15 /8h35.
- 9h20/9h30
- Horaires de récréation du matin
- 11h20/11h35
- 12h25/12h35

Fermeture du portail sur la pause méridienne.

- 13h25/13h35
- 14h20/14h35
- Horaires de récréation de l'après midi
- 16h20/16h35
- 17h25 / 17h40.

ATTENTION : *si les élèves sonnent pour demander de rentrer en dehors des horaires d'ouverture, ce ne sera pas possible. Ils devront attendre en dehors des 50 m autour de l'établissement les horaires d'ouverture du portail. Une exception sera faite s'il y a des retards de transports en commun.*

Par ailleurs les portes internes du hall du lycée seront fermées.

2) Entrée des personnels extérieurs à l'établissement :

- Chaque personne **extérieure à l'établissement** devra obligatoirement se présenter à l'accueil et déclarer sur un registre leur identité et leur heure d'arrivée.
- Aucune circulation non accompagnée par un personnel de l'établissement ne sera autorisée dans les couloirs ou autres.
- Toute entrée extérieure organisée par les personnels de l'établissement devra être communiquée à l'agent d'accueil avant la venue d'une personne.

B) Pause fumeur.

Aucune pause fumeur ne sera tolérée dans un rayon de 50 m autour de l'établissement.

Donc bien sûr il ne sera pas autorisé de fumer devant l'établissement, ni pour les personnels, ni pour les élèves.